

Handball Sport Adapté

Sommaire

Préambule	2
Conditions générales.....	2
Article 1 : Classification.....	4
Article 2 : Epreuves officielles.....	6
Article 3 : Tenue Sportive	7
Article 4 : Encadrement des rencontres	7
Article 5 : Règlement compétitif	8

Préambule

Ce règlement mentionne les aménagements spécifiques du règlement de handball tel qu'il sera pratiqué dans le cadre de la Fédération Française du Sport Adapté.

Les règlements sont valables pour l'olympiade 2017-2021, toutefois la commission nationale de handball se réserve le droit d'apporter des compléments aux règlements sportifs au cours de cette olympiade.

Conditions générales

A. Origine du handball

Le **Handball** est un sport collectif d'origine Allemande qui compte plus de 19 millions de pratiquants dans le monde. Il est inscrit au programme des Jeux Olympiques d'été depuis 1936 et est réapparu, après interruption, aux J.O. de Munich en 1972.

Le Handball est un sport collectif qui oppose deux équipes de 7 joueurs.

Son nom vient de l'allemand HAND (la main) et BALL (la balle) d'où la prononciation phonétique « ädbal ».

Ce sport se pratique en effet avec un ballon qui ne peut être joué qu'avec les mains.

Les origines les plus lointaines de ce jeu remonteraient à **1898**, avec l'apparition au Danemark du « haandbold », un jeu qui se pratiquait sur un petit terrain.

Dans les années 1900, un Irlandais du nom de Casey introduisit aux États-Unis un jeu semblable au hand actuel: ce sport suscita un tel engouement qu'une compétition fut organisée à Los Angeles en **1919**.

Néanmoins, on attribue l'invention de ce sport à l'Allemand **Carl Schellenz**, qui était professeur de l'École Normale Germanique d'Éducation Physique de Leipzig.

Il a créé le Handball à onze en **1919**, en s'inspirant du jeu féminin de « Torball » (balle au but).

Le Hand, qui était alors joué en plein air par équipes de onze, est apparu comme sport de démonstration aux J.O. d'Amsterdam en **1928**. C'est à cette occasion que fut fondée la Fédération Internationale de Handball Amateur (F.I.H.A.).

En **1936**, alors que la F.I.H.A compte déjà 23 pays affiliés, ce sport entre au programme des Jeux Olympiques de Berlin. Six nations participent à la compétition : Allemagne, Autriche, Suisse, Hongrie, Roumanie et États-Unis. Deux ans plus tard, l'Allemagne organise les premiers Championnats du Monde à Onze et à Sept et remporte les deux titres.

Après la seconde guerre mondiale, le handball disparaît du programme des Jeux Olympiques d'été : il faudra attendre les Jeux de Munich en 1972, pour que le hand à sept soit inscrit au programme des J.O. pour les hommes. La même épreuve apparaîtra pour les femmes aux Jeux de Montréal, en **1976**.

En **1946**, huit fédérations nationales fondent à Copenhague l'actuelle Fédération Internationale de Handball (I.H.F.).

En 1954, le jeu à sept fait son entrée en compétition officielle et détrône rapidement le jeu à onze. Ce dernier disparaît définitivement de la scène internationale en 1966.

Parallèlement, ce sport initialement pratiqué en extérieur s'installe dans des gymnases.

B. Caractéristiques du Handball

Le handball se pratique avec un ballon mesurant de 58 à 60 cm de circonférence et pesant entre 425 et 475 grammes pour les hommes. Les femmes utilisent quant à elles un ballon de 54 à 56 cm de circonférence pesant entre 325 et 400 grammes.

Chaque équipe se compose de sept joueurs: un gardien de but et six joueurs de champ répartis classiquement en deux ailiers, deux arrières, un demi-centre et un pivot. Le nombre de remplacements est illimité.

L'aire de jeu est un rectangle de 40 mètres de long sur 20 mètres de large comprenant une surface de jeu et deux surfaces de but (situées devant chaque but).

La surface de but est délimitée par une ligne appelée «ligne des 6 mètres».

L'aire de jeu présente également:

- une ligne de jet franc ou « ligne des 9 mètres»: ligne discontinue, tracée à 3 mètres de la ligne de surface de but.
- une «ligne des 7 mètres»: ligne de 1 mètre de long placée directement devant le but; elle est parallèle à la ligne de but et en est séparée de 7 mètres.
- une ligne de limitation pour le gardien de but ou « ligne des 4 mètres ».

Le but du jeu consiste à **marquer dans le but du camp adverse**, en lançant le ballon à la force du bras, de l'extérieur de la surface de but (située à 6 mètres du but).

Un attaquant peut toutefois sauter au-dessus de cette surface, à condition d'avoir effectué son tir avant de retomber.

Chaque but rapporte un point. A la fin du temps réglementaire, l'équipe qui a le plus de points remporte le match.

Les joueurs de champ ne peuvent jouer le ballon qu'avec les mains: tout ballon touchant une partie du corps inférieure aux genoux est considéré comme faute. Seul le gardien peut détourner le ballon du pied (sauf à l'extérieur de sa zone, ou il est considéré comme un joueur de champ).

Il est interdit à un de ses équipiers de lui passer la balle lorsqu'il se trouve dans sa zone, sous peine de jet franc pour l'adversaire.

Les joueurs peuvent dribbler avec le ballon et faire au maximum trois pas avec le ballon en main.

C. Handball et Sport Adapté

La pratique du Handball a été adaptée pour une population ayant des troubles psychiques, et /ou, en situation de handicap mental.

La pratique du handball sport adapté s'adresse aux sportifs répondant aux critères d'éligibilité définis dans les règlements généraux de la Fédération Française du Sport Adapté et validés jusqu'au 31 Août 2021.

Article 1 : Classification

A Remarques

Pour assurer une véritable équité entre les compétiteurs en situation de handicap mental ou psychique engagés dans le système compétitif de la FFSA, de nouveaux critères de classification ont été établis par la FFSA en 2016. Ils doivent permettre à chaque sportif, quels que soient son niveau et la nature de sa déficience, d'aller au bout de son projet sportif dans une catégorie de référence en rapport avec ses capacités et ses compétences. Ils reposent sur l'idée d'un transfert dans la pratique sportive de compétences repérées dans la vie sociale et personnelle. Ces compétences sont l'expression d'une capitalisation de l'expérience du sujet et de ses ressources dans quatre domaines significatifs dans la situation de handicap, l'autonomie, la socialisation, la communication, la motricité. Les sportifs licenciés inscrits dans le système compétitif de la FFSA sont classés, après avoir passé une évaluation en référence aux quatre domaines précités, dans des « classes » homogènes.

B Classification individuelle

Sportif A/B : le sportif de la classe A/B a donc obtenu une majorité de AB. Ce score est donc révélateur de 3 à 4 domaines de compétences largement déficitaires. Au regard des items des différents domaines, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif, ancré dans le concret et le visible, est à minima capable de faire des choix simples, de situer son corps dans un espace connu, d'être dans un groupe sans forcément y interagir, d'utiliser des outils simples.

Sportif B/C : le sportif de la classe B/C a donc obtenu une majorité de BC. Ce résultat est donc révélateur de 2 à 3 domaines de compétences impactés. Au regard des items des différents domaines, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif, ancré dans le réel, est capable à minima de s'orienter, d'interagir dans des relations privilégiées, d'élaborer des stratégies simples d'actions.

Sportif C/D : le sportif de la classe C/D a donc obtenu une majorité de CD. Ce résultat est donc révélateur d'au moins 2 domaines de compétences faiblement impactés. Au regard des items des différents domaines, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif est capable à minima de comprendre, de sélectionner et d'utiliser des informations pertinentes, d'élaborer des stratégies complexes, de tenir un rôle dans le groupe, de faire preuve d'abstraction et de création.

C Classe équipe

Au vu de cette classification individuelle, il est proposé de regrouper des joueurs de différentes classes dans la constitution d'équipe, 2 classes équipes ont donc été retenues :

- Classe équipe ABC (Joueurs AB et BC)
- Classe équipe BCD (Joueurs BC et CD)

NB : Conformément aux caractéristiques des sportifs de la classe AB, pour qui l'accès vers la pratique de sports collectifs semble le plus difficile, il est proposé de développer une forme de pratique exclusive pour les équipes ayant uniquement des sportifs de cette classe. Des aménagements sont prévus afin de simplifier la prise d'information avec une surface de jeu et un nombre de joueurs qui seront réduits.

Le handball sport adapté faisant parti à ce jour des disciplines en développement au sein de la FFSA, cette pratique sera proposée sur chaque rencontre qualificative de chaque secteur mais ne pourra être proposée sur le championnat de France, que sur l'engagement de 4 équipes au minimum dans cette pratique.

Classe équipe ABC (Joueurs de la classe AB-BC)	Classe équipe BCD (Joueurs de la classe BC-CD)
<p>➤ SUR LE PLAN OFFENSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Individuellement</i> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître le statut de son équipe - être en capacité d'interagir dans des relations simples - avoir la volonté d'être acteur avec le ballon en main, d'atteindre la cible • <i>Collectivement</i> <ul style="list-style-type: none"> - jeu organisé, centré autour du ballon mais avec intention d'aller atteindre la cible - initiatives de tirs, mais pas toujours dans des conditions « optimales » - interactions simples entre les joueurs (1-2) <p>➤ SUR LE PLAN DEFENSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Individuellement</i> <ul style="list-style-type: none"> - chercher à récupérer le ballon ou à protéger sa cible - avoir la volonté d'agir sur le porteur de balle • <i>Collectivement</i> <ul style="list-style-type: none"> - jeu centré autour du ballon ou exclusivement autour de la zone 	<p>➤ SUR LE PLAN OFFENSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Individuellement</i> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître et anticiper le changement de statut - être en capacité d'interagir dans des relations complexes (avec plusieurs partenaires) - avoir la volonté être acteur avec ou sans ballon (se démarquer) - faire progresser le ballon le plus rapidement vers le but adverse (élaboration de choix stratégiques : passe ou dribble) - reconnaître des situations optimales de tir • <i>Collectivement</i> <ul style="list-style-type: none"> - montées de balle optimales (étagement /écartement appliquées) - mise en place de stratégies en attaque placée (reconnaissance et placement aux postes) - mise en place de stratégies collectives favorisant les actions de tirs - interactions élaborées entre les joueurs (3 joueurs et plus) <p>➤ SUR LE PLAN DEFENSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Individuellement</i> <ul style="list-style-type: none"> - chercher à récupérer le ballon et à protéger sa cible - gêner efficacement le porteur de balle (placement/bras) - anticiper sur des non porteurs de balle (interceptions) • <i>Collectivement</i> <ul style="list-style-type: none"> - -savoir mettre en place un système défensif sur tout terrain mais aussi sur zone

Article 2 : Epreuves officielles

A. Parcours de qualification

Les équipes souhaitant participer au championnat de France handball sport adapté doivent au préalable s'être qualifiées en ayant participé au tournoi de leur secteur :

4 secteurs : Sud-Est / Sud-Ouest / Nord-Est/ Nord-Ouest.

Si un secteur n'est pas pourvu d'organisateur, les équipes peuvent se qualifier dans un autre secteur.



Les comités sport adapté et ligues sport adapté avalisent l'engagement de chaque délégation dans la « bonne » classe d'équipe.

B. Championnat de France Jeune

La Commission Nationale réfléchit sur la mise en place d'une offre de pratique à destination des jeunes.

C. Rencontres internationales

Cf. les Règlements Généraux.

Article 3 : Tenue Sportive

- Short
- Maillots manches courtes (tee-shirts) numérotées devant et derrière
- Sous-vêtements de protection (pour gardien coquille).
- Nombre de tenues : Il est recommandé que chaque équipe possède deux jeux de tenues de couleurs différentes (une claire et une foncée). C'est une obligation pour les rencontres interrégionales et nationales.

Article 4 : Encadrement des rencontres

A. Arbitrage

- ❖ 2 arbitres
Les compétitions doivent être arbitrés des officiels ayant suivis une formation « Officiel FFSA » et étant référencé en tant que tel.
- ❖ Si l'organisateur ne peut obtenir d'arbitres officiels, il peut faire appel à des licenciés FFSA ou FFHB neutres
- ❖ Si l'organisateur ne peut remplir l'un des deux cas de figure précédents, l'arbitrage sera assuré par un Responsable de chaque équipe (en cas de Tournoi, il est préférable de faire appel à deux responsables d'équipes non concernés par le match, ni directement par le classement en fonction du match à arbitrer).

B. Table de marque

- 1 marqueur/chronométrateur
- 1 responsable arbitrage
- 1 responsable FFSA

C. Commission Technique et de Discipline

Elle se compose :

- du Président ou de son représentant
- d'un membre de la commission nationale handball FFSA.
- du responsable arbitrage

Cette commission veille au respect général du planning horaire, à la bonne application du règlement... Elle est seule habilitée à juger tout litige ou réclamation.

Article 5 : Règlement compétitif

A. Composition des équipes

Une équipe se compose de 12 joueurs ou joueuses au maximum inscrits sur la feuille de match pour la classe équipe BCD et de 10 joueurs pour la classe équipe ABC.

Pour la pratique « féminine », le nombre de joueurs limité sur la feuille de matchs sera de 7.

Sur la feuille de match peuvent être inscrits quatre officiels licenciés FFSA dont un responsable d'équipe (seul autorisé à manager l'équipe).

B. Catégories

1. Sexe

Les équipes sont divisées en deux catégories :

- Equipes féminines (F),
- Equipes masculines ou mixtes (M).

Equipes mixtes

Quel que soit le nombre de joueuses féminines qui la compose, une équipe est affectée dans la catégorie masculine dès qu'un joueur masculin en est membre : d'où l'appellation "masculins".

Equipes féminines (F)

Afin de développer la pratique du sport féminin en handball sport adapté, il est proposé une offre de pratique catégorie « Féminine ». La réglementation sera celle correspondante à l'engagement de la classe équipe mais le jeu se fera sur une surface réduite (terrain de basket-ball) avec un effectif également réduit (3+1GB)

2. Catégories Age

Conformément aux règlements généraux les catégories d'âges arrêtées sont les suivantes :

Catégorie	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Moins de 12 ans	Nés en 2006-2007	Nés en 2007-2008	Nés en 2008-2009	Nés en 2009-2010
Moins de 14 ans	Nés en 2004-2005	Nés en 2005-2006	Nés en 2006-2007	Nés en 2007-2008
Moins de 16 ans	Nés en 2002-2003	Nés en 2003-2004	Nés en 2004-2005	Nés en 2005-2006
Moins de 18 ans	Nés en 2000-2001	Nés en 2001-2002	Nés en 2002-2003	Nés en 2003-2004
Adultes 18 ans et +	1999 et avant	2000 et avant	2001 et avant	2002 et avant

L'âge à prendre en compte est celui au 1er janvier de l'année sportive en cours.

3. Sur-classement :

Catégorie Moins de 14 ans : demande de sur-classement possible pour la catégorie moins de 12 ans, sous autorisation médicale

Catégorie Moins de 16 ans : demande de sur-classement possible pour la catégorie moins de 14 ans, toujours sous autorisation médicale

Catégorie moins de 18 ans : demande de sur-classement possible pour la catégorie moins de 16 ans, toujours sous autorisation médicale

Catégorie Adultes 18 ans et + : demande de sur-classement possible pour la catégorie moins de 18 ans, toujours sous autorisation médicale

Le jeune qui demande le sur-classement doit présenter : un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport » Le médecin devra faire figurer, la mention "sur-classement autorisé pour la compétition en handball ».

C. Réclamations

Si une équipe estime avoir été lésée dans ses intérêts par une décision d'arbitre ou par un événement quelconque survenu pendant la rencontre, elle doit, par l'intermédiaire de son capitaine ou entraîneur, en informer immédiatement la table (pour en informer l'arbitre au plus vite dans les meilleures conditions sur un arrêt de jeu).

Si le capitaine ou entraîneur confirme cette réclamation à la fin de la rencontre, il devra signer la feuille de match dans la case « Signature du Capitaine en cas de réclamation ».

Lors des rencontres nationales, le responsable de la délégation (ou l'entraîneur) devra confirmer par écrit dans les 30 minutes cette réclamation, et remettre cette confirmation au responsable de terrain ou à la Commission Technique qui statuera après audition des protagonistes.

Chaque organisateur (local, départemental, régional) devra définir les modalités de la procédure à respecter pour l'examen de la réclamation.

D. Fautes antisportives en situation de tir :

Toute faute à 6 mètres entraînera un jet de 7 mètres (pénalty) pour l'équipe adverse.

Toute faute sur terrain entraînera un jet franc à l'endroit de la faute pour l'équipe adverse.

Les jets francs signalés entre 6 et 9 mètres, en faveur de l'équipe qui attaque, devront être effectués aux 9 mètres (pointillés).

E. Fautes et sanctions

- Avertissement verbal ou carton jaune : sanctionne des premières fautes de défense, peut être suivie d'une explication de l'arbitre.
- Exclusion temporaire de deux minutes : sanctionne les attitudes et gestes antisportifs et défenses virulentes ne portant pas atteinte à l'intégrité physique. L'équipe joue avec un joueur en moins pendant cette période. La troisième exclusion pour un même joueur est définitive ; il sera remplacé au bout des 2 minutes.

REGLES PRINCIPALES	Classe ABC	Classe BCD
<ul style="list-style-type: none"> • Changement de joueurs 	Respect de l'espace défini pour les changements. Tolérance en cas de mauvais changement, 2 avertissements sinon sanctions.	Idem INAS Respect de l'espace défini pour les changements. Sanction en cas de mauvais changement
<ul style="list-style-type: none"> • Marcher 	Tolérés 1 ou deux pas supplémentaires à condition que le joueur n'en tire pas un net avantage (passer un adversaire, action manifeste de tir)	Idem INAS Respect des 3 pas sinon sanction.
<ul style="list-style-type: none"> • Reprises de dribble 	Tolérées à 1 reprise à condition que le joueur n'en tire pas un net avantage (passer un adversaire, action manifeste de tir)	Idem INAS. Sanction en cas de reprise de dribble.
<ul style="list-style-type: none"> • 3 secondes 	Tolérance jusqu'à 5 secondes (annonce du temps faite au joueur au bout de 3s)	Idem INAS Sanction en cas de possession de balle par un joueur + de 3 s)
<ul style="list-style-type: none"> • Jeu passif 	Non applicable	Idem INAS Conservation du ballon en possession de sa propre équipe, sans qu'une tentative d'attaque ou de tir au but soit reconnaissable, sanctionné par un jet franc.
<ul style="list-style-type: none"> • Gardien de but et zone de but 	Tolérance si le gardien (sorti de sa zone, devenu joueur de champ) rentre ensuite avec le ballon dans sa zone, avertissement donné à l'équipe. Interdiction de sortir de sa zone, tolérance pour le pied sur la ligne.	Idem INAS Interdiction pour le GB de revenir dans sa zone après être devenu joueur de champs. Sanctionnée par jet franc.
<ul style="list-style-type: none"> • Contact 	Pas de contact avec le porteur de balle	Idem INAS Possibilité de rentrer en contact avec l'adversaire de face, bras pliés, pour l'accompagner, le contrôler.
<ul style="list-style-type: none"> • Temps morts 	Idem INAS	Possibilité d'un temps mort « éducatif » sur demande de l'arbitre ou responsable de la table de marque
<ul style="list-style-type: none"> • 3 mètres 	Idem INAS	Idem INAS Lors de remise en jeu, les joueurs adverses doivent se tenir à 3 mètres au moins du porteur de balle.
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement 	Tolérance à l'engagement du centre sur la position des joueurs	Idem INAS
<ul style="list-style-type: none"> • Taille du terrain et buts 	Idem INAS sauf moins de 14 ans sur demi-terrain	Idem INAS sauf moins de 14 ans sur demi-terrain
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de joueurs 	5 joueurs + 1 GB	Idem INAS 6 joueurs + 1 GB
<ul style="list-style-type: none"> • Taille du ballon 		
Moins de 14 ans (Filles/Garçons)	T0	T0
Moins de 16 ans	T1	T1

(Filles/Garçons)		
Moins de 18 ans (Filles)	T1	T2
Moins de 18 ans (Garçons)	T2	T2
+ 18 ans	T2	T2

- Disqualification directe ou carton rouge : sanctionne un joueur ayant reçu 3 exclusions temporaires de 2 minutes ou ayant commis un acte antisportif ou faute grave. Cette sanction entraîne une exclusion définitive du joueur, mais remplaçable 2 minutes après son exclusion.
- Deux types de disqualifications: avec ou sans rapport de l'arbitre suivant la gravité de la faute.

F. Temps de jeu :

Nb de matches	1 Match par jour		2 Matches par jour		3 Matches par jour		4 Matches par jour	
	ABC	BCD	ABC	BCD	ABC	BCD	ABC	BCD
Classes équipes								
Durée du match en min	2 x 20	2 x 25	2 x 15	2 x 20	2 x 12	2 x 15	2x8	2x10
Mi-temps en min	10	10	8	8	6	6	4	4
Nb de temps mort	3	3	2	2	2	2	2	2

NB : Lorsque les équipes disposent de 3 temps mort (1 match par jour) :

- Pour utiliser 2 temps mort d'affiler, il est indispensable que l'équipe adverse ait touché la balle entre les deux temps mort.
- Il est interdit de poser 3 temps mort sur une mi-temps, ainsi que 2 temps mort sur les 5 dernières minutes de fin de match.

Classe	ABC	BCD
Moins de 14 ans	1 match de 3 x 12 Min 2 matches de 2 x 12 Min	1 match de 3 x 12 Min 2 matches de 2 x 12 Min
Moins de 16 ans	1 match : 2 x 10 Min 2 matches : 2 x 9 Min 3 matches : 2 x 8 Min	1 match : 2 x 10 Min 2 matches : 2 x 9 Min 3 matches : 2 x 8 Min

G. Règlement arbitrage (aménagements à partir du règlement INAS).

H. Recommandations aux Arbitres

Arbitrage pédagogique dans les deux classes.

I. Recommandations aux Entraîneurs

Les entraîneurs ne doivent pas oublier qu'ils sont des exemples pour leurs sportifs, et que le sport a un rôle éducatif.

Sans adversaires et arbitres, il n'y aurait pas de match. Apprenons à nos sportifs à les remercier à la fin de la rencontre, quels qu'en soient le résultat, les joies et les déceptions.

Les arbitres sont là pour aider et non sanctionner. Apprenons aux sportifs à accepter la défaite et la victoire. Ecraser l'adversaire n'apporte rien à personne.

J. Le matériel

Obligatoire pour une rencontre nationale

- 2 bancs d'équipes,
- 1 table de marque,
- 2 chaises pour la table de marque,
- 1 chronomètre
- 1 panneau score,
- 1 klaxon ou sifflet
- 1 feuille de marques par match
- 2 ballons (1 par équipe pour l'échauffement si nécessaire)
- 3 cartons de temps morts

A. Feuille de match

B . Le terrain et le but



COMPETITION HANDBALL FFSA

Classe ABC

Classe BCD

Date :

Salle :

Horaire :

Licence

N° Match :

Licence

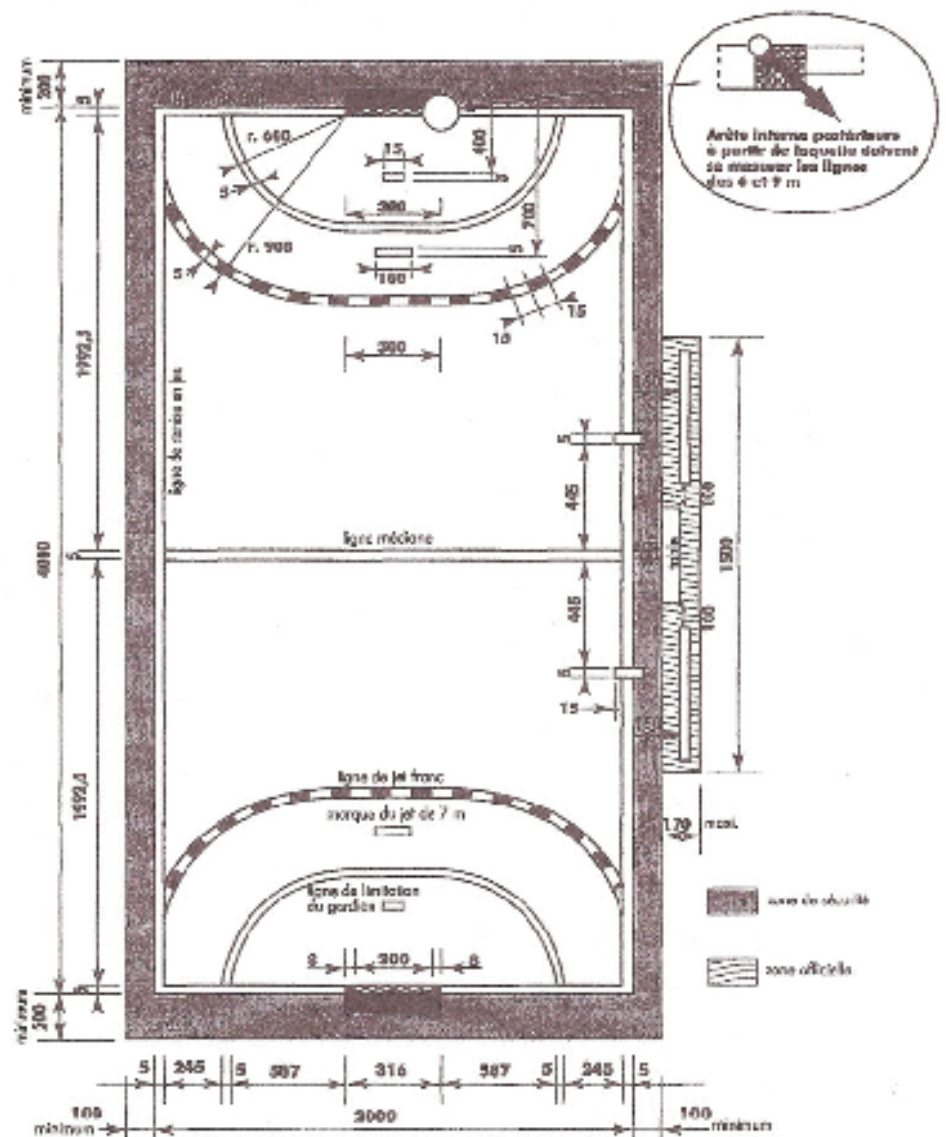
Chronométrateur :		Secrétaire :	
Responsable de salle :		Juge Délégué :	
Juge Arbitre 1 :		Juge Arbitre 2 :	

Equipe A				Couleur :							
Capt.	N°	NOM Prénom	Licence	Buts	7m	Tirs	Av.	2'	2'	2'	Dis.
Officiel Resp											
Officiel											
Officiel											
Officiel											
Kiné											
Médecin											

Equipe B				Couleur :							
Capt.	N°	NOM Prénom	Licence	Buts	7m	Tirs	Av.	2'	2'	2'	Dis.
Officiel Resp											
Officiel											
Officiel											
Officiel											
Kiné											
Médecin											

Détail sco	Période 1		Fin du Tps Règlem.		Prolongation		Tirs au Buts	
	Equipe A	Equipe B	Equipe A	Equipe B	Equipe A	Equipe B	Equipe A	Equipe B

LE TERRAIN DE HANDBALL



- ☛ De forme rectangulaire, il est composé d'une surface de jeu et de deux surfaces de but.
- ☛ La surface de but est délimitée par une ligne courbe située à six mètres des buts (la zone).
- ☛ Le Terrain mesure 40 mètres de long et 20 de large. Des terrains plus petits (38 x 18 m) sont autorisés.
- ☛ Les grands côtés sont appelés « lignes de remise en jeu ». Les petits côtés sont appelés « lignes de but ».
- ☛ Une ligne courbe discontinue, située à 9m des buts, détermine la distance minimum des jets francs.
- ☛ Lors des jets de 7 m (pénalties), le gardien peut s'avancer jusqu'à un trait situé à 4 m de ses buts et le tireur se place à 7 m derrière une autre ligne qu'il ne peut toucher.

LE BUT

Figure 1 : LE BUT

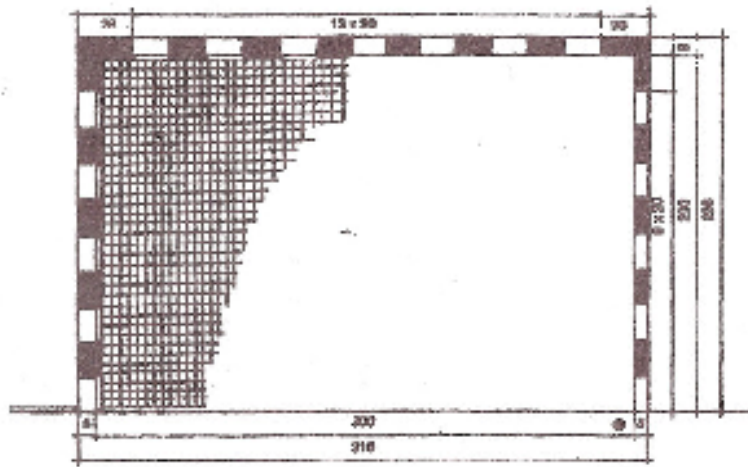


Figure 2 : LE BUT DANS UNE PERSPECTIVE LATÉRALE

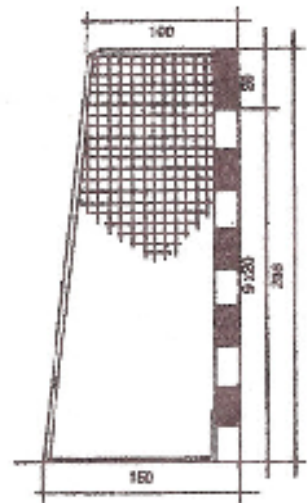


Figure 3 : VALIDITE DU BUT

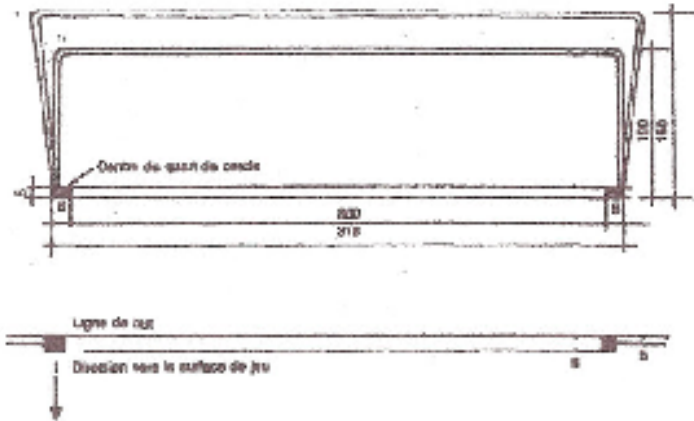
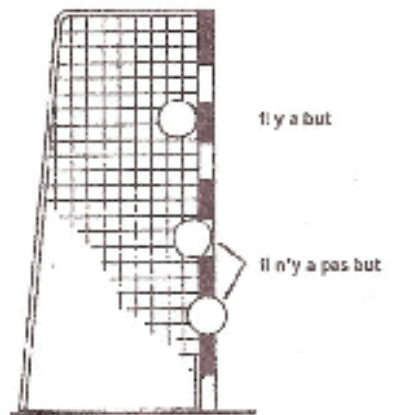
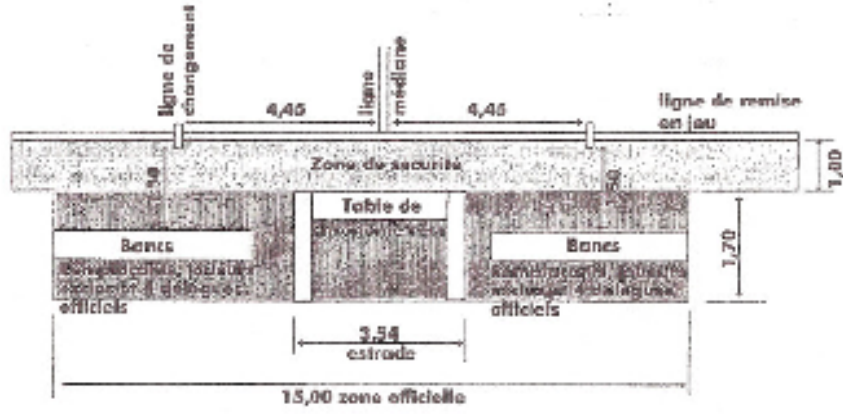


Figure 4 : LIGNES DE CHANGEMENT ET ZONES DE CHANGEMENT



La table du Chronométrateur et du secrétaire ainsi que les bancs de changement doivent être placés de manière à ce que le chronométrateur/secrétaire puisse voir les lignes de changement. La table devrait se trouver plus près de la ligne de remise en jeu que les bancs, mais devrait être distante de celle-ci au minimum de 50 cm.

Contacts commission Handball Sport Adapté :

Membres de la commission Nationale Handball Sport Adapté :

- **Emilie VAIRON** en charge de la coordination des rencontres par secteur, du championnat de France, du règlement et référente secteur Sud-Ouest. – 06 63 65 33 79
- **Sébastien CLAIR** référent secteur Nord-Est – 06 15 19 14 82
- **Véronique CHAILLARD** en charge des actions de formation et d'arbitrage, référente secteur Sud-Est – 06 17 61 09 54
- **Jean François TETART** en charge du collectif France – 06 16 16 43 53

Elu en charge du suivi du handball sport adapté :

Henry ROIG

06 43 97 88 46

hroig@hotmail.fr

Conseillère Technique Nationale en charge du suivi et de la coordination de la commission handball sport adapté :

Aurélie CHARASSE

06 82 02 33 86

aurelie.charasse@ffsa.asso.fr